

REFLEXION SUR LES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DU SCOT

*Séminaire des 15 et 20 février 2012
En collaboration avec les Conseils de développement de la Charente (Horte et
Tardoire, Charente Limousine, Ouest Charente pays du Cognac) et l'Université de
pays Horte et Tardoire.
Présentée en Conseil Communautaire le 07 juin 2012*

INTRODUCTION

Dans le cadre de son avis sur le Diagnostic de territoire du SCOT, le Conseil de Développement avait principalement mis l'accent sur 4 enjeux pour le développement du territoire :

- L'enjeu de la maîtrise de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain et périurbain
- L'enjeu du vivre ensemble
- L'enjeu de la dynamique économique du territoire
- L'enjeu de la mobilité

Le Conseil de Développement a identifié dans le projet de Plan d'Aménagement et de développement Durable du Territoire (PADD) la prise en compte de la plupart de ces enjeux. Le Conseil de développement note également la mise en place d'une concertation élargie sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

La réflexion du Conseil de Développement sur le projet de PADD s'organise autour de 3 axes :

- 1) La maîtrise du Développement Urbain avec 3 enjeux :
 - La consommation foncière
 - La dynamique démographique
 - L'accessibilité, la mobilité,
- 2) La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
- 3) La dynamique économique et l'attractivité du territoire.

La démarche engagée par le Conseil de Développement a pour but d'apporter une plus value à la réflexion sur le PADD, sans viser l'exhaustivité et en s'appuyant sur l'expertise d'usage des acteurs locaux.

AXE 1 : MAITRISE DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DYNAMIQUE TERRITORIALE : deux dimensions contradictoires ?

ENJEU 1 : LIMITER LA CONSOMMATION FONCIERE

CONSTATS: Cet enjeu est présenté comme le socle de l'ensemble du PADD à partir duquel les outils d'orientation se déclinent.

Une volonté de réduction de 50 % de la consommation foncière est affichée à l'horizon 2030.

REFLEXIONS

Limiter la consommation foncière porte à s'interroger sur la répartition territoriale de l'effort de réduction ? Selon quelles finalités, quels critères ? quelles incitations ?

Deux options sont à considérer :

Celle de vouloir faire du SCOT un véritable outil d'aménagement du territoire en le dotant d'une force obligatoire et prescriptive claire.

Celle de ne se contenter que d'un outil issu d'un " consensus a minima" doté d'objectifs généraux et de principes obligatoires mais flous, faisant du SCOT un document à prescriptions minimales.

Pour le Conseil de Développement Le SCOT ne sera véritablement efficient qu'à la condition d'avoir un caractère prescriptif, décidé et porté par les élus.

PRECONISATIONS :

-Poursuivre l'effort de concertation engagé dans le cadre de la démarche d'élaboration du SCOT

-S'interroger sur les modalités d'élargissement du périmètre du SCOT.

-S'assurer de la cohérence des périmètres entre SCOT ruraux et SCOT urbains dans le cadre d'une concertation renforcée avec les Communautés de Communes et Pays voisins.

ENJEU 2 : MAINTENIR LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

CONSTATS : La répartition de la croissance démographique se fait au bénéfice des communes périurbaines et rurales en raison de plusieurs facteurs :

- le coût du foncier : plus la distance augmente par rapport à la centralité urbaine (ville d'Angoulême et agglomération) moins le coût du foncier bâti est important.
- concomitamment les superficies des terrains à bâtir augmentent entraînant une diminution progressive des surfaces agricoles.
- le montant de la fiscalité locale participe aussi au choix de l'implantation de la résidence, au regard de celle en apparence plus élevée de la ville centre et des communes de l'agglomération.

Cette situation a des conséquences en matière de répartition et de coût d'investissement des équipements publics et services publics à la population (commerces, logements, transports, éducation/formation, qualité de vie, environnement)

Observations du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

Cette approche n'est pas forcément vérifiée sur l'ensemble du territoire péri aggro... certaines communes affichent déjà des tarifs élevés. Les autres disposent de moins en moins de potentiels de rénovation et/ou de construction neuves. L'approche telle que décrite dans le projet de PADD nous semble erronée. L'Accessibilité au foncier péri urbain, voire rural, ne se fait pas systématiquement dans une logique de coût foncier. Certaines communes péri urbaines ont déjà atteint des coûts quasi équivalents à ceux de l'urbain et les accédants à la propriété ont déjà fait leurs propres calculs (déplacement, énergie de chauffage, cadre de vie ...). Le raisonnement paraît simpliste. De même, la Charente est un des rares départements à regagner des surfaces agricoles sur le foncier bâtit. A croire qu'il y a une bonne gestion

REFLEXIONS

S'interroger non pas seulement sur la dynamique démographique, mais aussi sur la manière d'équilibrer, d'organiser la répartition démographique sur l'ensemble du territoire dans un **esprit de cohérence intergénérationnelle et sociale, en actionnant 3 leviers : le foncier, la qualité et le coût des services rendus, la fiscalité locale.**

SUR LE LEVIER FONCIER :

- Limiter les surfaces constructibles dans les communes périurbaines et rurales du SCOT
- Inciter les futurs acquéreurs à utiliser moins de superficie, passer de 3 000/2 500 m² à 800/400m²,
- Densifier l'urbanisation des centres bourgs,
- Intégrer dans les aménagements des espaces conviviaux, de rencontre, facteur de lien social et de lutte contre les isolements.
- Favoriser les systèmes coopératifs de construction,
- Mener une réflexion sur les parcours résidentiels
- Aider les particuliers à acheter et à rénover l'habitat ancien en milieu urbain comme en milieu rural,
- Veiller à l'équilibre des aides publiques en matière de construction neuves et de rénovation.
- Eviter l'utilisation du droit de préemption des terres agricoles,
- Favoriser le développement d'une agriculture maraîchère de proximité, les circuits courts d'approvisionnement notamment en valorisant les filières d'économie solidaire et résidentielle, coopératives, AMAP, permettant d'assurer la qualité et la traçabilité des produits et de créer des emplois locaux.

SUR LE LEVIER DES SERVICES A LA POPULATION :

- Réguler l'implantation des commerces à l'échelle du S.C.O.T. Les grandes surfaces ne doivent pas contribuer à « assécher » le commerce de proximité, ce qui pénaliserait les personnes à mobilité réduite et en particulier les seniors, ainsi que celles ne disposant pas de véhicule particulier.
- Promouvoir le dialogue avec les habitants, les acteurs économiques pour favoriser le maintien des commerces et services publics de proximité, accessibles économiquement par tous.
- Favoriser la construction des équipements et l'organisation des offres de services en matière de loisirs, de sports, de culture, d'accueil de la petite enfance dans un cadre intercommunal (partage de services) dans le but de maintenir les services publics en milieu rural sans augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

Attention à ne pas oublier de se projeter. Les modes de consommation changent à très grandes vitesse. La consommation en ligne sera le modèle de demain... que deviendront alors les commerces de proximité ?

SUR LE LEVIER ECONOMIQUE ET FISCAL :

- Sortir du mythe d'une vie moins chère en milieu périurbain et rural :
 - En procédant à l'analyse de l'ensemble des fiscalités en vigueur et leur évolution,
 - En procédant à l'analyse comparative des coûts globaux intégrant :
 - o la fiscalité locale,
 - o les coûts des transports et des services.
 - o Les temps consacrés aux déplacements pour accéder aux commerces et services
 - En communiquant les résultats de cette étude à la population

ENJEU 3 : CAPITALISER LA SITUATION DE CARREFOUR GEOGRAPHIQUE DE L'ANGOUMOIS EN MATIERE DE MOBILITE ET D'ACCESSIBILITE.

CONSTATS : Le rôle de carrefour va être renforcé avec le développement des infrastructures de transport ferroviaire entre Poitiers/ Bordeaux et Limoges/Saintes/la Rochelle- Royan via Angoulême ; avec la construction de la LGV SEA et l'amélioration des infrastructures routières. Cependant, ce développement est actuellement remis en cause sur la ligne ferroviaire Angoulême/Saintes. Si la 2eme phase de modernisation pour cette ligne et l'amélioration de l'offre de transport qui en découle ne sont pas au rendez-vous de la LGV, la capitalisation de la situation de carrefour sera durablement amputée, alors que d'autres territoires travaillent au développement d'infrastructures susceptibles d'affaiblir l'attractivité de la Charente et de l'Angoumois.

REFLEXIONS

Les grandes infrastructures de déplacement constituent un atout en matière d'accessibilité et d'attractivité du territoire à condition d'organiser l'inter modalité des transports publics, dans l'espace SCOT en cohérence avec le hors SCOT.

Garantir une offre et une inter -modalité des déplacements pour tous est un enjeu majeur des politiques publiques de mobilité dans le territoire :

PRECONISATIONS :

- Développer la position de carrefour géographique de l'angoumois par une amélioration de l'offre de transport routier de voyageurs, en l'absence de réseau ferré notamment sur les axes Périgueux / Angoulême, Barbezieux /angoulême...
- Etendre la réflexion du P.D.U du Grand Angoulême à l'échelle du S.C.O.T pour une plus grande cohérence et une maîtrise des déplacements.
- S'interroger sur la chaîne de déplacements dans l'espace SCOT (Quelles dessertes, quelles connexions ? quelle organisation ?) notamment à partir du transport en commun en site propre du GrandAngoulême (TCSP) et des gares ferroviaires et des points d'arrêts TER actuels et futurs.
- Mener une réflexion sur l'organisation des déplacements doux sur l'ensemble du S.C.O.T
- Accélérer la mise en œuvre d'une gouvernance unique entre le Grand Angoulême et le Département sur la question des transports routiers de voyageurs et scolaires,

- Avoir une connaissance plus précise des déplacements entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

- **Impliquer le SMA dans la réflexion sur le Schéma Régional de Mobilité Durable et tenir compte des pistes d'action de ce Schéma dans les objectifs du PADD.**

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

La mobilité reste un enjeu uniquement dans une logique où le travail continue à se faire au sein du pôle urbain. Cette approche met de côté de nombreux pans économiques en pleine croissance (service aux entreprises, ventes en ligne, assistance en ligne, contribution industrielle à domicile, sous-traitance dématérialisée, cloud administration...). Les modèles de travail sont en pleine mutation, ils laissent une part importante à d'autres modalités organisationnelles de travail (télétravail, co working ...). Les modèles d'organisation du travail de demain sont autant de piste pour le développement pour les territoires péri urbain. Nos enjeux sont de savoir communiquer sur ces opportunités de développement.

AXE 2 : PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

ENJEU 1 : PRESERVER LES CONTINUITES AGRICOLES ET NATURELLES ET LE LIEN VILLE CAMPAGNE DANS UN TERRITOIRE MOINS CONSOMMATEUR D'ENERGIES FOSSILES

CONSTATS: La valorisation et la préservation des espaces naturels, agricoles et des paysages contribuent à l'attractivité du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants.

REFLEXIONS: Comment concilier objectifs environnementaux, attractivité économique du territoire et cadre de vie ? Plusieurs leviers sont à considérer :

En matière de complémentarités ville campagne : Quelles relations, quelle communauté d'intérêts avec les territoires jouxtant celui du SCOT.

PRECONISATIONS :

Favoriser la coopération et la concertation entre les différentes organisations chargées de l'élaboration des SCOT dans le département et les territoires voisins afin d'harmoniser les politiques publiques de valorisation et de préservation des ressources naturelles et en particulier de la ressource en eau.

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

En ce qui concerne le CODEV Horte et Tardoire, nous ne nous retrouvons pas dans une logique d'opposition des territoires ruraux, péri urbains et urbains. Il nous semble plus opportun de rechercher les complémentarités entre territoires...se rapprocher plus d'un modèle d'organisation territoriale qui permet à chacun de répondre à ses besoins.

Territoires péri urbains ou ruraux sont souvent synonymes de nature et environnement, de foncier agricole disponible. Les enjeux pour les territoires ruraux aux portes des pôles urbains sont dans l'offre de services aux habitants des villes. Nous pensons que les enjeux sur la pratique d'activités de nature (sports, tourisme, santé ...) et l'alimentation (circuits courts, production maraîchère équitable ...) sont des enjeux prioritaires pour demain. Ainsi ils contribuent à asseoir une complémentarité ville - campagne qui n'est pas encore suffisamment développées car méconnue. Ces enjeux sont porteurs d'avenir et de développement économique.

En matière de développement économique pour l'agriculture ? Quelles aides économiques en faveur d'une agriculture de proximité, d'une agriculture raisonnée ?

PRECONISATIONS :

- Privilégier et renforcer le maraîchage en terres alluviales.
- Préserver les terres maraîchères situées dans les vallées.
- Favoriser, par des interventions publiques, l'organisation de la « filière maraîchère » et les circuits de distribution :
 - En encourageant le lien direct entre producteurs et consommateurs
 - En encourageant les successions d'activités
 - En aménageant les zones d'accueil des consommateurs sur les sites de production
 - En aidant le développement des circuits de distribution
 - En soutenant l'investissement durable dans les équipements de production (Serres solaires, usine de recyclage des déchets organiques, méthanisation)
 - En encourageant l'information et la formation sur les productions biologiques ou « raisonnées »
 - En encourageant la mutualisation des emplois et des équipements de production et de gestion d'activités.
 - En encourageant les actions d'insertion en matière de cultures maraîchères

En matière de développement des ressources énergétiques renouvelables

PRECONISATIONS :

- Exploiter et gérer durablement les ressources naturelles du territoire en encourageant, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, la production d'énergies géothermique, photovoltaïque, hydroélectrique (type basse chute, micro-centrales) pour l'approvisionnement des particuliers et des services publics.
- Développer le parc éolien de préférence au Nord Est du périmètre du SCOT afin de tenir compte des vents dominants sans inconvénient pour la population.

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

Nous sommes convaincus par cette approche...

La production énergétique est un des enjeux planétaires que nous avons du mal à mettre en actions sur notre territoire national. Il nous semble opportun d'étudier la possibilité de production énergétique durable sur les territoires périphériques au pôle urbain afin que chacun puisse en bénéficier et sans créer de zone de production au service de zones de consommation.

En matière d'écologie industrielle, quelle démarche ?

PRECONISATIONS :

- Engager une réflexion sur l'écologie industrielle dans le territoire au regard du potentiel de retraitement des déchets.

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

A mettre en lien avec la future ZAC de Saint Projet / La Rochefoucauld (ex site industriel Chaigneaud)

En matière de valorisation de la Vallée de la Charente

PRECONISATIONS :

- S'engager résolument dans une politique de préservation et de valorisation des richesses et ressources de la Vallée de la Charente :
 - En privilégiant les accès et déplacements en mode doux
 - En encourageant l'installation d'hébergements touristiques légers
 - En favorisant l'implantation d'activités économiques liées au tourisme (musée du fleuve Charente avec capacité d'expositions et centre d'interprétation du fleuve)

En matière de protection de la ressource en eau

PRECONISATIONS :

- Protéger le bassin de la Touvre :

En interdisant toute implantation d'équipement de traitement des déchets dans les zones karstiques du territoire du SCOT et hors SCOT.

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

Un vaste projet devrait être étudié sur la CDC Bandiat Tardoire et en lien avec le Karst. L'idée étant de développer une approche de sensibilisation pédagogique à la gestion de l'eau en utilisant les aspects singuliers du système karstique.

En matière de protection et valorisation de la forêt

Observation du Conseil de Développement du Pays Horte et Tardoire :

La charte forestière a été validée et propose un programme d'actions (document à télécharger sur le site du pays). Le plus important est maintenant sa mise en œuvre. Le Pays a inscrit un budget à cet effet.

Le CETEF de la Charente a proposé au Pays d'animer la mise en œuvre de deux actions prioritaires en 1012 :

- Coordination de la création d'une BD sur la forêt (partenariat avec les pays du sud Charente et la Charente Limousine envisagé).
- Rédaction d'un vade-mecum sur la forêt du Pays (qui fait quoi, qui contacter, où trouver les informations ?) qui serait mise en ligne sur le site Internet du pays et du CRPF.

Le CETEF étudie également le financement d'une étude en 2013, sur la ressource et la desserte forestière avec le suivi d'un indice de biodiversité (cartographie et analyse des propriétés de plus de 5ha d'un seul tenant). Il s'agira d'une phase d'émergence de projets pour améliorer la mobilisation du bois sur le Pays.

Le CODEV pourrait convaincre les CDC au titre de leur compétence économique et de l'intérêt général, de participer officiellement à cette étude, puis de prendre des responsabilités pour la mise en œuvre des travaux.

SCOT d'Angoumois :

Dans le cadre des PLU, on aperçoit une évolution croissante du classement des boqueteaux, haies et forêts en **Espaces Boisés Classés (EBC)**. Trop systématique (toute les parcelles cadastrées bois de la commune), interdit tout défrichements (parfois nécessaire pour réaliser des équipements) et entraîne un régime contraignant pour les propriétaires (déclaration administrative avant toute coupe ou abattage d'arbres).

Propositions :

Le classement EBC doit être justifié par un diagnostic et des enjeux définis.

Les PLU doivent être accompagné d'une meilleure information sur la réglementation des coupes qui existe (code forestier, arrêtés préfectoraux, code de l'environnement, code de l'urbanisme ...) et des outils de garanties de gestion durable mis en place.

AXE 3 : DYNAMISME ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Enjeu 1 DEVELOPPER LES ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES ET PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ZONES

CONSTATS : Le projet économique du PADD vise à planifier les zones d'activités dans le territoire, à développer l'aménagement commercial et à valoriser les atouts touristiques paysagers et patrimoniaux.

Le développement actuel se situe principalement sur l'axe nord-sud du territoire

REFLEXIONS :

Le territoire offre d'autres possibilités d'implantation qui pourraient être valorisées sous certaines conditions en particulier en tenant compte de la proximité et de la diversité des axes de communication dont le territoire dispose.

PRECONISATIONS :

- Favoriser une implantation des ZAE sur l'axe est-ouest.
- Anticiper l'accueil des activités pouvant présenter des nuisances pour l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en spécialisant des ZAE à cet effet.
- Prévoir l'implantation d'une zone logistique raccordée aux axes routiers et au rail, plutôt au sud, dans le but d'équilibrer le développement des zones entre le nord et le sud du territoire.
- S'interroger sur le développement de l'axe est / ouest et en particulier sur la coopération économique entre Angoulême et Cognac.
- Recenser les activités confinées ou enclavées dans l'espace urbain et favoriser leur transfert au sein d'infrastructures nécessaires à leur développement dans le but de libérer des espaces, pour le logement, les services, commerces et artisanat de proximité.
- Impulser une réflexion sur la valorisation du site SNPE

ENJEU 2 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI

CONSTATS : Le PADD fixe le volume des zones économiques à aménager à 250 hectares en prévoyant une création de 7300 emplois dont 2500 en zone d'activités pour répondre à la croissance économique nécessaire. Cette estimation tient compte d'une évolution de la population à hauteur de 14500 actifs supplémentaires à l'horizon 2030.

REFLEXIONS :

Les ratios d'évolution, population active et emplois, nous semblent très optimistes au regard de la conjoncture économique.

Les résultats de l'étude sur les mutations économiques menée par le Conseil de Développement en partenariat avec le CRIEF de l'Université de Poitiers laissent entendre que ces mutations ne sont pas arrivées à terme.

Le territoire de l'angoumois reste dans la moyenne des territoires:

En terme de fragilités du fait de sa dépendance en matière industrielle vis à vis de quelques grands groupes

En termes de capacité à évoluer vers des activités créatrices d'emplois.

PRECONISATIONS :

Les projections du SMA devraient davantage tenir compte :

- De l'évolution des emplois de la fonction publique à l'horizon 2020 suite aux effets de la RGPP et de la réforme des collectivités territoriales avec leurs conséquences probables en matière de réduction de l'emploi public. Aujourd'hui, 1 emploi sur 4 est un emploi public, la réduction de ces emplois aura un impact sur le dynamisme économique.

-De l'évolution de l'emploi salarié industriel au regard de la pyramide des âges, de la nature du salariat (l'étude sur les mutations nous indique une permanence d'un fort recours à l'intérim) et des stratégies d'entreprises pour faire face à ces évolutions.

-De l'évolution des emplois des services et du commerce.

La planification territoriale pour éviter les concurrences exacerbées entre commerces du centre urbain et commerces de la périphérie revêt une importance capitale pour développer l'emploi tertiaire et l'attractivité économique du territoire.